

A l'attention de :
Monsieur Luc Vandormael
Président de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie (UVCW)
Fédération des CPAS
Monsieur Philippe Devos
Directeur général d'UNESSA
Monsieur Yves Smeets
Directeur général SANTHEA
Monsieur Vincent Frédéricq
Secrétaire général FEMARBEL

Vos Réf. : LV/ALV/JMR/cb/2025-26
Nos Réf. : SAN/AC/AVW/CB/2025_
Personne de contact: Christophe BURET –
christophe.buret@gov.wallonie.be

Concerne : Secteur aînés en Wallonie - Débat parlementaire sur une possible réaffectation du financement des maisons de repos vers les soins ambulatoires

Monsieur le Président,
Cher Monsieur Vandormael,
Monsieur le Directeur général,
Cher Monsieur Devos,
Monsieur le Directeur général,
Cher Monsieur Smeets,
Monsieur le Secrétaire général,
Cher Monsieur Frédéricq,

Votre courrier du 5 juin 2025 relatif au dossier repris sous objet et référencé « LV/ALV/JMR/cb/2025-26 », transmis au nom des quatre fédérations représentatives du secteur des aînés en Wallonie m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Vos observations, riches et circonstanciées, témoignent d'un engagement constant pour un accompagnement humain, de qualité et adapté à l'évolution des besoins des personnes âgées.

Votre analyse met très justement en lumière l'intensification des besoins dans les maisons de repos : un âge d'entrée plus avancé, une dépendance accrue, une complexité grandissante des situations et un besoin croissant de personnel qualifié. Ces constats rejoignent les nôtres et seront pleinement intégrés aux réflexions en cours.

Le plan stratégique 2025–2029 ne vise nullement à affaiblir les maisons de repos ni à opposer modèles résidentiels et maintien à domicile. Bien au contraire, il s'agit de construire un équilibre entre vie à domicile et vie en collectivité, fondé sur le choix et les besoins de la personne.

Ce pilier de notre stratégie implique de :

- Renforcer les soins et aides à domicile (aides familiales, soins infirmiers, dispositifs de téléassistance, habitat adapté, etc.) ;
- Soutenir le développement de solutions intermédiaires (résidences-services, habitats groupés, accueils familiaux...) ;
- Garantir, pour les situations les plus complexes, un accueil en institution de qualité, humain et sécurisé.

Je souscris à votre affirmation selon laquelle certains profils nécessitent un accompagnement résidentiel spécifique, que ni l'habitat ni les services à domicile ne peuvent remplacer efficacement.

Nous intégrons également votre alerte concernant la pénurie de personnel, la soutenabilité des coûts, les points de rupture dans les parcours, et les réalités logistiques et géographiques du territoire wallon.

C'est pourquoi, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, aucune clé de répartition budgétaire n'est actuellement arrêtée.

La trajectoire envisagée s'inscrit dans une approche pluriannuelle, progressive, encadrée et concertée, tenant compte de l'évolution des besoins, de la demande sur le terrain, et des capacités effectives d'adaptation des services. Elle sera guidée par un principe de non-substitution, visant à accompagner le développement d'une offre globale et complémentaire, plutôt qu'à fragiliser l'existant.

Par ailleurs, la santé mentale, le lien social, la lutte contre l'isolement et la prévention feront l'objet d'un investissement accru. Ces dimensions transversales seront prises en compte tant au domicile qu'en établissement.

Je tiens également à insister sur notre volonté de décloisonner les services et de promouvoir une culture de soins intégrés, centrés sur la personne, dans une logique de coopération interdisciplinaire et intersectorielle — tant au niveau local (micro) que territorial (mésos). La future assurance autonomie, qui sera opérationnelle à partir de 2027-2028, apportera des moyens nouveaux pour soutenir ces transitions, y compris au bénéfice des maisons de repos qui engageront des projets d'adaptation ou d'innovation.

Enfin, je me réjouis de votre disponibilité à contribuer activement aux travaux préparatoires. Les fédérations seront associées aux différentes étapes, via le comité de pilotage interministériel et les concertations territoriales.

Tout en restant pleinement à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur Vandormael, Monsieur le Directeur général, cher Monsieur Devos, Monsieur le Directeur général, cher Monsieur Smeets, Monsieur le Secrétaire général, cher Monsieur Frédéricq, à l'assurance de ma considération distinguée.



Yves Coppieters,
Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale